

# La crèche de la Louchette

## Le point après 6 mois de son ouverture

A l'ouverture de la séance du Conseil municipal du 21 mars dernier, notre Président, Jean-Claude Adler, a accueilli Madame Nathalie Ageron-Blanc et Monsieur Frédéric Chave, respectivement directrice de la crèche et président d'Amalthee Sarl, société qui gère la crèche et le jardin d'enfants de Cologny.

Voici un bref tour d'horizon de leur exposé, tel qu'il a été rapporté au procès-verbal de cette séance.

Tous deux déclarent d'emblée leur très grande satisfaction et leur plaisir de travailler au sein de notre belle commune, dans des locaux magnifiquement conçus et adéquats.

Depuis septembre 2012, le taux d'occupation de 40% est passé à 53%. Selon les prévisions, il sera de 80% à la rentrée prochaine. Plus concrètement, 35 enfants étaient inscrits à l'ouverture de la crèche. On en compte actuellement 53 et ce nombre devrait atteindre 80 en septembre 2013. Parmi eux, on compte 38 enfants de colognotes, 5 de la commune de Vandoeuvres et 10 d'autres communes.. La fréquentation moyenne des enfants est de 3 jours par semaine.

Les tarifs pratiqués sont comparables à ceux pratiqués dans les autres crèches de la rive gauche et celles du canton de Vaud. Seuls les enfants de notre commune bénéficient de nos subventions. A noter qu'à Cologny comme partout ailleurs, bien des parents font le choix de confier leurs enfants en crèche comme leur mode de garde privilégié, abstraction faite du coût.

Les groupes formés des bébés et des petits sont actuellement complets, jusqu'en janvier 2014. Il reste des places dans les deux autres groupes, 2-3 ans et 3-4 ans. Cela est aisément compréhensible. Les parents disposent déjà d'une solution de garde pour les grands et ne souhaitent pas en changer avant l'entrée à l'école. Cela dit, Monsieur Chave nous explique que les enfants des deux premiers groupes vont, par la suite, venir remplir les groupes supérieurs. Par ailleurs, il est plutôt rassurant que la crèche ne soit pas déjà pleine, quelques mois après son ouverture ; cela permettra de répondre aux besoins futurs de la commune, en particulier pour les nouvelles familles qui viendront habiter dans les constructions en cours.

La moyenne du taux d'occupation à l'ouverture d'une crèche correspond à 50%, selon les statistiques de l'OFAS. Selon Monsieur Chave, notre crèche, avec son augmentation constante de participation, se situera largement au-dessus de cette moyenne.

Depuis l'ouverture de la crèche, l'accent a été mis prioritairement sur les aspects liés à son organisation et à la gestion des groupes. L'enfant et sa famille demeurant au centre de la réflexion.

La crèche accueille enfants et parents entre 7h00 et 9h00.



Les activités comprennent notamment la cuisine, la pâtisserie, la peinture, des activités de motricité, la musique, les fêtes d'anniversaire, le jardinage. Entre les différentes périodes de la journée, les enfants jouent librement sous la surveillance des adultes. Les événements tels que l'Escalade, Noël ou la chandeleur, constituent des occasions d'organiser des activités spécifiques, auxquelles les parents sont associés. Et comme si tout cela ne suffisait pas, il vous est certainement arrivé de croiser sur nos chemins, nos charmants bambins en promenade. Les enfants sortent en effet chaque matin et après-midi, en fonction de la météo.

Catherine Pahnke  
Conseillère municipale

## Nouvelles places de crèche pour nos enfants !

Le Grand Conseil, emmené par la rapporteuse de majorité Nathalie Fontanet PLR, a adopté une loi permettant la création de 370 nouvelles places de crèche dans le canton sans délai.

Les normes d'encadrement ont été adaptées pour les plus grands uniquement. Pour les enfants de 2-3 ans, on aura un adulte pour 10 enfants (8 actuellement) et pour les 3-4 ans un pour 13 (10 actuellement). Cette augmentation est tout à fait supportable, surtout lorsqu'on sait que les stagiaires, apprentis et personnel de la crèche (directrice, cuisinier...) ne sont pas compris dans ce ratio. Les enfants seront donc toujours encadrés par du personnel de qualité.

Pour les communes, notamment Cologny, c'est appréciable. Cette réduction des coûts par enfant, nous permettra en pratique de satisfaire plus de familles. Pour toutes ces nouvelles familles en quête d'une place de crèche, ce sera un véritable soulagement.

Nathalie Schneuwly  
Députée PLR